

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 3 / 2016 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL DU BUDGET GÉNÉRAL

#### L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

#### Membres présents :

**Membres titulaires :** Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires :** Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

**Membres suppléants :** Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

**Présents : 45**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11****N° 1 - 3 / 2016 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL DU BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Parc auto communautaire

**Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,**

Par délibération en date du 28 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence collecte.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Il s'agit d'une benne ordures ménagères immatriculée 368 RP 81

Ce matériel correspond aux numéros d'inventaire suivants :

<b>N° d'inventaire</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date d'entrée dans l'actif de la ville d'Albi</b>	<b>Valeur Brute</b>	<b>V.N.C au 31/12/2015</b>
1996-8145	Châssis pour BOM	01/10/1996	53 501,37€	0,00€
1997-8146	Benne	01/01/1997	45 577,26€	0,00€
2003-10411	Réparation	11/03/2003	8 060,75€	0,00€
2005-10902	Mise en place système rétrovision	23/05/2005	1 243,84€	207,34€
2006-11137	Réparation	28/07/2006	3 677,47€	919,33€
2007-11306	Réparation	06/03/2007	7 137,74€	2 379,26€
2007-11406	Réparation	20/12/2007	2 123,40€	707,80€
2008-11422	Réparation	15/04/2008	1 362,79€	567,80€
2008-11439	Réparation	06/03/2008	880,26€	366,74€
2008-11500	Réparation	24/11/2008	3 190,33€	1 329,31€
2009-11727	Réparation	14/12/2009	2 439,84€	1 219,92€
2010-11814	Réparation	26/03/2010	3 895,17€	2 272,17€

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule de la ville d'Albi.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que l'agglomération diligentera les procédures de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourra être obtenue.

**Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

**VU le code général des collectivités territoriales,**

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la restitution du véhicule mentionné ci-dessus à la ville d'Albi.

**DÉCIDE** dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, de diligenter la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourra être obtenue.

**DEMANDE** au Trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 février 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

